

Juillet 2022

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser les informations utiles à une bonne préparation de la rentrée et de l'année scolaire 2022-2023.

L'ensemble des professeurs et personnels intervenant dans la scolarité de votre enfant souhaitent attirer votre attention sur les conditions de réussite de l'année qui s'annonce.

Il n'est pas de réussite possible pour chaque lycéen s'il n'y a pas pleine coopération entre les parents, les professeurs et personnels du lycée.

Cette coopération passe par l'adhésion au projet éducatif que vous entérinez à l'inscription dès la signature du contrat d'éducation. C'est pourquoi nous sommes attachés à un dialogue constant avec vous, parents, afin de faire progresser votre enfant sur le plan pédagogique et éducatif.

Ainsi une importance toute particulière sera accordée cette année à l'assiduité en classe, à la régularité du travail personnel et à un comportement exemplaire au sein de l'établissement.

Vous trouverez, ci-dessous, les horaires de référence pour l'année scolaire 2022-2023 (plages horaires maximales) :

- 7 h 55 à 18 h 00 comprenant une pause méridienne minimale d'une heure

Souhaitant à chacun une excellente année scolaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de tout notre dévouement.

Madame Véronique LAURE
Chef d'Etablissement Coordinateur



RENTRÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

LYCEE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Adjointe de Direction du Lycée Général et Technologique : **Madame Lucie MAGNOUX**

- *Seconde Générale et Technologique (2nde GT)*
- *Première et Terminale Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)*
- *Première et Terminale Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG)*
- *Première et Terminale Générale*

Nous avons bien reçu la confirmation de votre inscription et vous souhaitons une bonne rentrée au Lycée Les Arcades.

Merci de penser à nous faire parvenir le dernier bulletin ainsi que l'avis d'orientation du Conseil de Classe (fiche dialogue) si cela n'est pas déjà fait.

Vous trouverez ci-après les renseignements concernant cette rentrée scolaire.

HORAIRE DE RENTREE

Seconde GT :

Jeudi 1^{er} septembre 2022

- 8h30 : accueil des élèves
- jusqu'à 12h : formalités administratives avec les professeurs principaux.
- de 13h30 à 16h30 : Atelier « Devenir lycéen » avec les professeurs principaux

Vendredi 2 septembre 2022 : pas de cours.

Première GT :

Vendredi 2 septembre 2022

Matinée : accueil des élèves et formalités administratives avec les professeurs principaux

- 8h30 – 12h00 : 1^{ère} Générale
- 8h45 – 12h00 : 1^{ère} STMG - 1^{ère} ST2S

Après-midi : pas de cours.

Terminale GT :

Vendredi 2 septembre 2022

Après-midi : accueil des élèves et formalités administratives avec les professeurs principaux

- 14h00 – 17h00 : T^{erm} Générale
- 15h00 – 18h00 : T^{erm} STMG et ST2S

Lundi 5 septembre : début des cours selon l'emploi du temps pour toutes les classes du Lycée Général et Technologique

Les horaires journaliers de cours peuvent se dérouler de 7h55 (première sonnerie à 7h50) à 18h comprenant une pause méridienne minimale d'une heure.

Jeudi 15 et vendredi 16 septembre 2022 :
Photographie pour toutes les classes suivant planning

A REMETTRE LE JOUR DE LA RENTREE AU PROFESSEUR PRINCIPAL sous enveloppe :

- la caution des livres (information ci-dessous « Manuels scolaires - Fournitures »)
- une copie de la pièce d'identité en cours de validité
Attention ! Vous devez vous assurer de sa validité à la date de l'examen.
- une copie de l'attestation de recensement, pour tout élève âgé de plus de 16 ans
- une copie du relevé de notes du baccalauréat pour les élèves doublants de Terminale
- une copie du relevé des notes des épreuves anticipées (uniquement pour les élèves ayant passé les épreuves en dehors de l'Académie de Dijon)

MANUELS SCOLAIRES – FOURNITURES

Les manuels scolaires sont fournis par le lycée grâce à une dotation allouée par le Conseil Régional de Bourgogne. Une caution de 150,00 €, non encaissée, est demandée aux familles.

Quelques supports de type « cahier de l'élève » ou œuvres intégrales littéraires seront achetés par les familles.

Chaque professeur communiquera éventuellement, dès la rentrée, une liste précise de fournitures pour les cours.

BOURSES

Les élèves venant d'un établissement extérieur, doivent **impérativement** demander au secrétariat le transfert de leur dossier de bourse, et fournir **obligatoirement** à l'établissement d'accueil une copie de la notification.

L'établissement est habilité à recevoir les bourses nationales et départementales

TRANSPORTS

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles qui souhaitent que leur enfant emprunte les transports scolaires ont l'obligation de procéder à leur inscription avant le 15/07/21 sur le site : www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport

ELEVES BENEFICIANT D'UNE INDEMNITE EN 2022/2023 :

La demande d'aide est à renouveler par internet avant le 31/12/2022 : www.bourgognefranche-comte.fr

- **ELEVES EMPRUNTANT LE RESEAU MOBIGO**

Une nouvelle carte de transport sera envoyée directement au domicile des parents et devra être conservée plusieurs années.

- **ELEVES EMPRUNTANT LE RESEAU SNCF**

Tous les élèves devront en priorité s'inscrire en ligne sur le site de la Région avant le **15/07/2022**.

Au-delà de cette date, l'élève devra souscrire un abonnement « Elève-Etudiant-Apprenti (AEEA) » dans les gares SNCF pour un mois remboursable par la SNCF sur présentation du titre définitif gratuit accordé par le Conseil Régional.

- **ELEVES EMPRUNTANT LE RESEAU DIVIA**

Les élèves externes ou demi-pensionnaires domiciliés hors de l'agglomération dijonnaise, devront acheter un abonnement nominatif « PASS 15/17 » annuel ou mensuel.

Cet abonnement pourra être remboursé, en fin d'année scolaire en adressant au Conseil Régional les justificatifs d'achat, un certificat de scolarité et un RIB.

REUNION DE PARENTS

<u>Seconde Générale et Technologique</u> : Jeudi 1 ^{er} septembre 2022 à 18h	
<u>Premières Générales et Technologiques</u> Vendredi 2 septembre 2022 à 18h	<u>Terminale Générales et Technologiques</u> Vendredi 9 septembre 2022 à 18h

Ce courrier tient lieu d'invitation.

Le lycée préparant tant à la vie professionnelle qu'à la vie sociale, il est demandé à chacun d'avoir une tenue correcte tout au long de l'année.

Bonnes vacances à tous.

Madame Véronique LAURE
Chef d'Etablissement Coordinateur



N.B. : Les certificats de scolarité seront délivrés après 10 jours de présence effective dans l'établissement.

U.N.S.S



Saison 2022-2023

Je soussignée.....
père, mère, responsable autorise l'élève.....
.....

en classe de Né(e) le.....

à participer aux activités de l'Association Sportive.

Tél élève.....

Tél parents...../.....

Interne

Demi-pensionnaire

Externe

Cette inscription engage à :

- * respecter le règlement de l'Association Sportive
- * participer aux activités UNSS le mercredi après-midi et aux entraînements pendant la semaine
- * me déplacer par mes propres moyens pour se rendre sur les lieux de compétitions (uniquement sur Dijon)
- * autoriser que les responsables de l'A.S ou de l'UNSS fassent appel à un service médical ou/et chirurgicale en cas de besoin (rayer en cas de refus d'autorisation)

Activités proposées : Musculation - Crosstraining - Futsal - Basket - Tennis de Table - Escalade - Natation - Golf - Step - Badminton - Mutli-raquettes

venez nombreux



POSSIBILITE D'ESSAI SUR L'ACTIVITE AVANT INSCRIPTION

Règlement (à joindre avec l'inscription)

Collège: 30 euros à l'année
(à l'ordre AS Collège Saint-Michel)

Lycée: 20 euros à l'année
(à l'ordre de l'ARC)

* L'écart de prix entre les licences se justifie par les différences de subventions au collège et au lycée.

Cadre réservé aux enseignants EPS Licence saisie le N° de Licence.....
Signature de l'enseignant :
Catégorie :

Fait à le Signature des parents :

PRET DES MANUELS SCOLAIRES
Année Scolaire 2022-2023

NOM _____ Prénom _____

Classe _____

Caution de 150,00 € pour les classes Lycée Général et Technologique

Le chèque sera restitué en fin d'année scolaire si les livres sont rendus sans dégradation de leur état.

Déposée par chèque à l'ordre du Groupe Arcades en date du _____

Nom du titulaire du compte _____

Signataire du chèque :

Merci d'agrafer le chèque caution à ce document, qui est à rapporter au professeur principal le jour de la rentrée.



À l'attention des élèves des classes de 2^{nde} – 1^{ère} – Terminale Générale et Technologique

Enseignement des Mathématiques

(tronc commun / spécialité / option)

✓ **CALCULATRICE GRAPH 35E**

✓ **1 cahier grand format de 120 pages environ**